

REGLEMENT

Section SONO

Règlementation relative au fonctionnement de la salle

- Les horaires et jours d'ouverture et de fermeture de la salle sont :
Du lundi au dimanche : de 09h00 à 22h00.
- Toute personne présente dans la salle SONO doit être détentrice de sa carte d'adhérent (pas d'invité).
- Chaque adhérent est tenu au bon maintien de la propreté de la salle.
- La présence du responsable de la section ou de son adjoint est obligatoire (Bonzom Sébastien et Drut Benjamin). De plus, l'ouverture de la salle sera possible pendant les horaires d'ouverture du secrétariat du club pour les adhérents.
- Il est strictement interdit de fumer dans la salle (Loi Evin).

Le responsable de section
BONZOM Sébastien

Le président du club
CNE ALLIX